



TOURISSAN

Convocation du Conseil Municipal
En date du 09 mars 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu en mairie, salle du conseil le **09 mars 2026 à 18 h 30**.

Rappel : le quorum indispensable pour délibérer est de 6 personnes

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du PV du conseil municipal en date du 15 janvier 2026
- 2 – Validation du CFU budget M57 et Délibération d'affectation des résultats.
- 3 – Validation des PV de mise à disposition de l'Eau et de l'Assainissement dans le cadre du transfert à la CCRLCM.
- 4 – SYADEN, motion contre le projet de loi de décentralisation et pour la défense du modèle audois.
- 5 – FUL, renouvellement de la convention de transmission des données.
- 6 – Subvention aux associations : « Esprit Western Corbières » et « Sport Culture et Loisirs » et Association départementale des communes forestières de l'Aude et Canta Peira
- 7 – Revalorisation des indemnités des maires et Adjoints.
- 8 – Autorisation de signature pour l'implantation d'un pylône sur la parcelle cadastrée C 188 Rouquatelos, BND.
- 9 – Renouvellement convention instruction urbanisme avec la CCRLCM

DIVERS

- Lecture du courrier relatif au patrimoine archéologique après l'incendie du 05/08/2025
- Présentation bornéco

Tournissan, le 05/03/2026

Marilyse Rivière, Maire



Procès-verbal du Conseil municipal

En date du 09 mars 2026

Présents : Marilyse Rivière, Liliane Guillaumou, Marie-Claude Mendoza, Sylvia Capdevilla, Jean-Bernard Arnaud, Marine Gambéroni, Sébastien Mazuque.

Absents sans procuration excusé : Steve Chouanet, Idriss Bigou.

Pouvoir : Rochard Bozec à Capdevila Sylvia. Sandrine Ternois-Devalcourt à Sébastien Mazuque.

Heure début du Conseil : 18 h 30 mn.

Heure de fin du conseil : 20 h 15 mn

Secrétaire de séance : Marie-Claude Mendoza

Présidente de la séance : Marilyse Rivière

Nombre des membres inscrits au tableau : 11

Présents : 7

Votants : 9

Date de la convocation : 05 /03/2025

Mme la Maire explique au conseil que le CFU n'étant toujours pas prêt, il sera nécessaire de faire un conseil en urgence le jeudi 12 mars avant les élections pour le voter. Ce qui est autorisé par la loi et vous devrez vous prononcer pour ce faire en début du prochain conseil qui sera le 12/03/2025

Ordre du jour

1/. Approbation du PV du conseil municipal en date du 15 janvier 2026.

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 15 janvier 2026, est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents votants, le procès-verbal qui leur a été transmis par voie électronique, affiché en mairie, et publié sur le site communal.

Vote : Contre 0 Abs 0 Pour 9

2/. Validation du C.F.U 2025 du M 57 et délibération d'affectation du résultat.

En attente du retour de la validation par les services de la DGFIP du Compte Financier Unique qui regroupe les comptes de gestion et Administratif le conseil ne peut pas se prononcer.

Aucun vote ne sera fait à ce sujet

3/. Validation des Procès-Verbaux de mise à disposition de l'Eau et de l'Assainissement dans le cadre du transfert à la CCRLCM.

Les deux PV ont été envoyés aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation de ce conseil. Suite à la lecture de ces deux PV. Il convient de délibérer pour leur validation.

Lecture des délibérations soumises à notre approbation par la CCRLCM est faite avant que le conseil se prononce sur le sujet. Le conseil passe au vote des 2 procès-Verbaux de délégation de l'Eau et de l'Assainissement. Pas de changement pour notre fonctionnement.

Le conseil émet le même vote pour les 2 délégations.

Vote : Contre 0 Abs 1 Pour 8

4/. SYADEN - Demande de soutien pour signer une motion autorisant notre syndicat Audois à garder son modèle de fonctionnement.

Lecture est faite de la motion que souhaite déposer le Syaden auprès de l'État. Le conseil délibère sur l'intérêt de la commune à conserver le soutien financier et l'aide apportée par le syndicat de l'Energie pour la négociation des prix de l'électricité et autres subvention d'aide et de conseil pour les communes.

Vote : Contre 0 Abs 0 Pour 9

5 / Ful et FSL Aide sociale du Conseil départemental pour le logement et le chauffage.

Le conseil départemental nous demande si nous souhaitons renouveler la convention passée en 2022 avec eux, pour connaître les noms des personnes en difficultés qui demandent des aides sociales complémentaires en relation avec des impayés sur des loyers et les flux électricité et eau. Après concertation le conseil passe au vote.

Vote : Contre 0 Abs 0 Pour 9. **Pas de délibération à faire**

6/. Demandes de subventions de 3 associations.

Présentation de la demande du Comité Sport Culture et Loisirs. Proposition de commune.

Le conseil accorde la somme de 1200€.

Présentation de la demande d'Esprit Western Corbières. Le conseil vote la somme de 300€

Présentation de Canta Peira. Le conseil décide de soutenir Canta Peira avec la somme de 50€

Communes forestières. Le conseil renouvelle son adhésion à la COFOR . La somme de 133€ sera votée.

Les sommes attribuées par le conseil seront inscrites au budget qui sera voté après les élections par le prochain conseil municipal.

Vote : Contre 0 Abs 0 Pour 9

7/. Revalorisation des indemnités des maires et adjoints.

Lecture est faite du courrier envoyé par Monsieur Guillaume Vincent, secrétaire de l'Association des maires de l'Aude.

Pour le maire il n'est pas nécessaire de délibérer puisque le montant de l'indemnité était fixé précédemment par défaut au maximum légal.

Pour les adjoints une modification des taux est indispensable, le calcul de l'enveloppe globale comprend le nombre maximum d'adjoints pouvant être élus. Pour la commune c'est 3 adjoints (30% du nombre des membres du CM). Le taux passe de 9090 à 10.99.

Cette enveloppe peut être répartie entre les maires, les adjoints et les éventuels conseillers municipaux délégués.

Vote : Contre Abs 2 Pour 7

8/. Autorisation de signature pour le passage de la ligne RTE au-dessus d'une parcelle en BND.

La réalisation du Poste source par RTE implique le passage au-dessus de parcelles publiques et privées des câbles qui transportent l'électricité.

La société OMEXOM basée à Nimes, a contacté la mairie pour une demande d'accord relatif au passage de ces câbles sur la parcelle C 188 Roucatellos, dans sa partie privée et publique car cette parcelle est cadastrée en BND.

Il convient donc de délibérer pour donner un accord de principe qui sera scellé plus tard devant notaire pour la partie non délimitée publique.

Vote : Contre 2 Abs 0 Pour 7

9/. Renouvellement convention instruction urbanisme.

La CCRLCM, nous a contacté pour procéder au renouvellement de la convention qui nous lie, afin que la CCRLCM instruisse pour la commune les PC et les DP.

Les CU(a) étant instruits par la commune.

Le coût des instructions pour 2026 s'élève à :

Permis d'aménager :	335 €
Permis d'aménager modificatif :	167 €
Permis de construire :	186 €
Permis de construire modificatif :	93 €
Certificat d'urbanisme Opérationnel – Type b :	149 €
Déclaration préalable :	130 €
Permis de démolir :	56 €

Le Forfait assistance technique et juridique diverses : 150 € par intervention

Vote : Contre 0 Abs 2 Pour 7

DIVERS.

- Lecture du courrier relatif au patrimoine archéologique après l'incendie du 05/08/2025
- Présentation BORNECO
- Demande de déplacement de bacs à OM.
- Proposition de la CCRLCM pour enfouissement des déchets.

Marilyse Rivière



secrétaire de séance

Marie-Claude Mendoza



Liste des délibération du 09 mars 2026

- 2026- 05 - Procès-Verbal de mise à disposition de l'Eau à la CCRLCM.**
- 2026-06 - Procès-Verbal de mise à disposition de l'Assainissement à la CCRLCM**
- 2026-07 - Motion contre le projet de la loi 3 DS, et pour le maintien des compétences assurées par le SYADEN.**
- 2026-08 - Demandes de subventions.**
- 2020-09 -Adhésion à l'association départementale des Communes Forestières.**
- 2026-10 -Revalorisation des maires et adjoints et du calcul de l'enveloppe globale.**
- 2026-11 – Autorisation de signature avec RTE pour passage de conducteurs aériens.**
- 2026-12 – Renouvellement convention instruction des autorisations d'urbanisme.**